

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 67/2017

Nos réf. : AT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS - PREFECTURE
10 JAN. 2018
MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 27/11/2017	L'an deux mil dix sept le sept décembre à 19 heures,
DATE D'AFFICHAGE : 07/12/2017	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 20</i> <i>Votants : 25</i> <i>Ayant donné procuration : 5</i> <i>Absente excusée : 1</i> <i>Absent : 1</i> <i>Exclus : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, BORNE Aurélien, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, ADDE Patrick, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska. <i>Étaient représentés :</i> VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique, MÉRAUX Jocelyne.
OBJET : <p style="text-align: center;"><i>Marché Tarif des places</i></p>	<i>Procurations données :</i> VILMINOT Pascal a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, MULLER-FRAS Stéphanie a donné procuration à ATAR Nathalie, SEGAUD Grégoire a donné procuration à BEDEZ Christian, DELMARRE Véronique a donné procuration à GRISEY David, MÉRAUX Jocelyne a donné procuration à RADREAU Sophie. <i>Absente excusée :</i> LALLAOUA Nora. <i>Absent :</i> GORGULU Alpay.
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 25</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Monsieur Aurélien BORNE est nommé secrétaire de séance.

Concernant le marché sur la commune, suite à la réunion de la Commission « Environnement – Développement durable – Communication » du 26 octobre 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

par 25 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention,

de fixer le tarif des places à 0,7 € par mètre linéaire pour une matinée.

Fait et délibéré à Bavans, le 07/12/2017
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait conforme

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 07/12/2017
 Publiée le 07/12/2017.....
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire



[Signature]